



ACR NOTAIRE



Ensemble, construisons votre protection

ACR-NOTAIRELEMANS.NOTAIRES.FR

DOSSIER SUIVI PAR

**Alison CAMIN-RIST**

Notaire

17 rue de l'Étoile  
72000 Le Mans

02 43 20 75 16

a.camin-rist@notaires.fr

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au vendredi,**  
de 9 h à 18 h 30

## HONORAIRES ETUDE

(Article L. 444-1, alinéa 3 du Code de Commerce,  
Crée par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015  
Annexe 4-9, 4° du Code de Commerce,  
Crée par Décret n° 2016-230 du 26 février 2016)

**Les honoraires ci-après listés ne comprennent pas les taxes et les débours.**  
**La remise partielle est illégale.**

### Droit immobilier

Promesse de vente	300,00 € TTC
Avenant à promesse de vente	150,00 € TTC
Estimation des biens immobiliers ( <i>gratuit pour les clients de l'étude dans la limite de 10 km autour du Mans</i> )	180,00 € TTC
Convention d'occupation précaire	100,00 € TTC
Acte de substitution	60,00 € TTC

### Droit commercial / Droit des sociétés

Statuts de société (sans apport immobilier)	1200,00 € TTC
Cession de fonds de commerce (minimum de 2000 € TTC)	2,50% du prix HT
Cession de parts sociales (minimum de 2000 € TTC)	2,50% du prix HT
Bail commercial (minimum de 800 € TTC)	un mois de loyer HT
Cession de droit au bail (minimum de 800 € TTC)	un mois de loyer HT
Pacte Dutreil	2000,00 € TTC

### Droit de la famille

Consultation + Modèle de testament ( <i>gratuit si acquisition d'un bien immobilier en cours ou si PACS régularisé à l'étude</i> )	100,00 € TTC
Dépôt de pièces (changement de régime matrimonial)	100,00 € TTC
Convention de quasi-usufruit	500,00 € TTC
Etablissement de requête (Tribunal)	180,00 € TTC

### **Règlement de succession (forfait en sus des actes) :**

**Pour ce qui concerne les honoraires non tarifés sans que cette énumération ne soit limitative :**

- Appel de loyers, gestion locative pendant le temps de règlement de la succession, et après si vente du bien immobilier en cours,
- Transmission d'autorisation spécifique (clôture/ transfert de comptes, etc),
- Appel des fonds dépendant de la succession puis répartition,
- Paiement du passif afférent à la succession,
- Formalités en vue de la vente de véhicules,
- Règlement de factures,
- Règlement créance du département, aides sociales ou autres,
- Etablissement de requête (Tribunal).

Nous vous proposons un accompagnement pour un montant global de DEUX CENT QUARANTE EUROS TTC (240,00 € TTC) au titre des honoraires non tarifés de l'article L.444-1 et suivants du code de commerce auquel s'ajoutera un honoraire, savoir :

- de 5% HT du montant des loyers encaissés

- de 10 € HT par facture réglée au-delà de la 5<sup>ème</sup>
- de 23 € HT par procuration

Les éventuelles modifications statutaires sont à la diligence des héritiers sauf demande expresse (facturation sur devis).

**Divers**

Certification de signature	50,00 € TTC
Consultation (3/4h) (autre que pour testament)	140,00 € TTC
Procuration sous seing privé	27,60 € TTC

*L'article L. 444-1 alinéa 3 du Code de commerce « Sauf disposition contraire, les prestations que les [notaires] accomplissent en concurrence avec celles, non soumises à un tarif, d'autres professionnels ne sont pas soumises à un tarif réglementé. Les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte, selon les usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par les professionnels concernés, de leur notoriété et des diligences de ceux-ci. Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés. »*



DOSSIER SUIVI PAR

**Alison CAMIN-RIST**

Notaire

17 rue de l'Étoile  
72000 Le Mans  
02 43 20 75 16  
a.camin-rist@notaires.fr

Horaires d'ouverture :  
**Du lundi au vendredi,**  
de 9 h à 18 h 30